

Date de dépôt : 2 octobre 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. François Lefort : Le Conseil d'Etat peut-il nous faire rapport sur les faits et actes ayant conduit à envoyer par le fond plus de 2000 pieux extraits du site archéologique du Plonjon ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 20 septembre 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

La presse locale de ces derniers jours rapporte une singulière affaire. La plus grande partie des 2400 pieux, extraits du site archéologique du Plonjon, aurait été envoyée par le fond. Cent cinquante de ces pieux seulement auraient été conservés.

Cela a été fait en dépit du destin planifié de ces pieux, qui aurait permis de couvrir en grande partie les frais d'extraction, par la valorisation de ces objets, décidée par le Conseil d'Etat.

Le Grand Conseil, qui a voté les crédits nécessaires à ces travaux d'extraction, serait certainement intéressé à connaître les raisons, les faits et les actes ayant conduit à envoyer par le fond ces plus de 2000 pieux extraits du site archéologique du Plonjon, en contradiction avec les décisions prises par le Conseil d'Etat qui en souhaitait la mise à disposition pour le public et les communes, conformément au droit applicable en la matière.

L'auteur remercie le Conseil d'Etat pour sa diligente réponse.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

En guise de préambule, le Conseil d'Etat tient à rappeler toute l'importance qu'il accorde aux fouilles archéologiques réalisées sur le site du Plonjon, témoignage des implantations humaines dans la rade de Genève datant de l'époque du bronze final (914 av. J.-C.).

Il convient toutefois de préciser que le site du Plonjon, de par sa localisation, subit une intense érosion en regard du courant qui est particulièrement fort dans cette zone. A plus ou moins long terme, les experts s'accordent à dire que les forces érosives induites par les courants de la Rade auront raison de ce site, d'où l'importance de mener rapidement une campagne de fouilles destinée à préserver ce qui peut l'être. Cette campagne, particulièrement délicate en milieu subaquatique, a été menée avec toute la rigueur scientifique nécessaire par le service d'archéologie de l'Etat de Genève, en collaboration avec l'Université de Genève et en conformité avec l'éthique de la profession.

Cette campagne de prélèvement est désormais achevée. Elle a permis de prélever beaucoup plus de matériel archéologique que prévu. Les experts prévoient un prélèvement d'environ 50 objets, or ce sont plus de 500 pièces – tous objets confondus – qui ont été trouvées.

En ce qui concerne les pieux du Plonjon, vu sa topographie, le site présentait des pieux en très mauvais état de conservation dont il ne restait le plus souvent que l'extrême pointe. Le bois de nombreux pieux avait par ailleurs éclaté à l'issue des techniques d'échantillonnage opérées à des fins d'analyses scientifiques. Ce sont donc ces fragments irrécupérables qui ont été redéposés par les archéologues, sur le fond du lac dans le milieu où ils furent prélevés, selon la pratique usuelle en la matière et en conformité avec l'éthique de la profession.

Concernant les pieux récupérables, le taux de conservation s'est révélé bien supérieur à la moyenne observée en Suisse dans des opérations similaires. Tous les pilotis prélevés, dont les dimensions et l'état de conservation permettaient un traitement par imprégnation, traitement indispensable pour assurer leur pérennité, ont été transférés dans des laboratoires spécialisés où ils se trouvent actuellement.

Leur nombre est de 114. Ceux-ci seront mis à disposition pour des besoins muséographiques et scientifiques ainsi que pour une mise en valeur auprès du public, par le biais des communes et autres collectivités publiques intéressées dont les modalités sont en cours d'examen.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER